

Le président, Rémi Branet, s'inquiète de l'avenir de la CCI du Gers

La préfète Catherine Séguin le rassure.



Le président, Rémi Branet, s'inquiète de l'avenir de la CCI du Gers

Photo : Le président de la CCI du Gers, Rémi Branet, lors de son intervention en tribune

L'assemblée générale de la CCI d'Auch s'est tenue ce lundi 25 juin à 18 h 30 sous la présidence de Rémi Branet. Lequel ouvrit la séance en abordant « la santé » de l'économie gersoise où dévoile-t-il que « l'industrie et la construction sont les moteurs d'activité alors que les commerces, les services, les cafés et restaurants sont en baisse d'activité ». Des thèmes qu'il va développer tout en rappelant « que les commerces de centre ville ont du mal à se maintenir », « que l'enclavement avec notamment la RN 124 n'avance pas, l'herbe pousse sur les chantiers » et « qu'au niveau emploi le Gers a un faible vivier de main d'œuvre ».

Les priorités

Puis Rémi Branet argumenta les cinq priorités de la CCI du Gers pour 2017-2021 qui sont « Informer et communiquer », « Fédérer et animer le territoire », « Valoriser et incarner l'identité gersoise », « Préserver et dynamiser le bien commun » et « Favoriser l'accueil et la mobilité ».

Enfin le président de la CCI s'adressa à la préfète, Catherine Séguin, en lui signifiant que « le gouvernement condamne les CCI » et d'ajouter « Je souhaite à travers l'Assemblée Générale de la CCI attirer votre attention sur les perspectives sombres qui entourent le réseau consulaire en raison des restrictions budgétaires passées, présentes et futures.

Malgré les efforts consentis par les CCI, et notamment les CCI des territoires ruraux, le niveau de la Taxe pour Frais de Chambre (TFC) ne permettra plus de maintenir la capacité d'actions de notre réseau. Sur les 5 dernières années, l'état a déjà réduit notre ressource de moitié et largement obéré notre capacité à développer des actions en faveur des entreprises ».

Rémi Branet : « Nous n'excluons pas de remettre notre démission »

Et de conclure : « Les chefs d'entreprises bénévoles que je représente n'ont pas été élus pour renoncer à accompagner les entreprises de leur territoire, faute de moyens ! Ils n'ont pas été élus pour liquider l'organisation qu'ils se sont engagés à défendre. Ce projet d'arbitrage reflète une méconnaissance du réseau et du mépris à l'égard des 20.000 collaborateurs qui la composent. Je souhaite vous alerter sur le fait que nous n'excluons pas de remettre notre démission et de confier la gestion de cet établissement public à la tutelle, à savoir le Préfet de Région ».

Le bilan d'activités 2017 fut énoncé par la directrice de la CCI, Laure Lacourt, alors qu'Audrey Hivert intervint sur « Les commerces connectés du Gers », Morgane Verglas expliqua « L'économie circulaire », Marie-Stéphane Cazals rappela ce que sont « Les labels initiés par la CCI du Gers », et pour conclure Valérie Valadié s'exprima sur « Le centre de formation CCI » lequel ouvrira de nouvelles portes à l'ancien collège Carnot entièrement rénovés ».

Recours aux services payants et aux contrats de droit privé



La conclusion de cette assemblée générale de la CCI du Gers revint à la préfète du Gers, **Catherine Séguin**, laquelle rassura rapidement Rémi Branet en lui certifiant que « le gouvernement soutiendra le réseau des CCI » mais que « sur les questions fiscales celles-ci continueront à baisser, c'est clairement une obligation. Cette réduction de ressources doit vous amener à revoir votre organisation ». Et rappeler l'essentiel du projet de la loi PACTE : « Les chambres de commerce et d'industrie - qui ont dû entreprendre un profond travail de recomposition sur fond d'importantes coupes budgétaires ces dernières années -, auront plus de facilités à fournir des services payants, en plus de leurs missions d'intérêt collectif financées par la taxe pour frais de chambre. Elles pourront davantage recourir aux contrats de droit privé, sachant qu'aujourd'hui 90% de leurs employés sont sous statut public ».



Une vue de l'assemblée.



P1440723.JPG



La préfète Catherine Séguin répond aux interrogations du président Rémi Branet.